

La crise économique et financière grève lourdement nos économies. À l'heure où les certitudes sont sérieusement ébranlées, la confiance reste la valeur fondamentale qui soude la relation. Dans ce contexte, nous apportons à nos partenaires les arguments leur permettant d'investir dans notre action.

UNE SITUATION SAINÉ MALGRÉ LA CRISE FINANCIÈRE

Si, comme les autres entités publiques qui voient se réduire leurs ressources, la Communauté française subit la crise et s'endette pour équilibrer son budget et assurer son rôle de service public, cet endettement reste largement contrôlé.

Un ratio « dette/recettes » ramené, fin 2008, à 34,6 %, résultat de 6 années de désendettement, en atteste indubitablement.

Un plan de « sortie de crise » en témoigne également, qui projette de ramener l'équilibre structurel dès 2015.

UN CADRE INSTITUTIONNEL SOLIDE

Les finances de la Communauté française sont gérées conformément à une loi spéciale de financement, inscrite dans le processus de fédéralisation du pays, une loi qui assure et garantit l'encaissement de 99 % de ses recettes, uniformément réparti sur l'année, et lui fournit une très grande autonomie de décision en matière de financement, ainsi qu'une parfaite prévisibilité.

UN MANAGEMENT PRUDENT ET ADAPTÉ, UNE GESTION ORIENTÉE « INVESTISSEUR »

La gestion prudente de la dette et de la trésorerie de la Communauté française a voulu minimiser les risques inhérents à l'activité financière en imposant des procédures organisationnelles et administratives en ligne avec les bonnes pratiques en vigueur dans les autres entités publiques, voire en avance sur elles.

La gestion adaptée des finances de la Communauté française a suscité l'utilisation d'instruments financiers performants permettant d'aborder de nouveaux investisseurs. C'est ainsi que la Communauté française a été un précurseur dans la mise sur pied de son programme EMTN, l'autorisant ainsi à développer de nouveaux horizons de financement dès 2003.

Les principaux mots d'ordre de sa stratégie financière - Communication, Transparence, Souplesse et Réactivité - traduisent une vision et une dynamique « orientées investisseur ».

UNE NOTATION DE QUALITÉ

Le rating Aa1/P1 de la Communauté française (identique à celui de l'Etat souverain) témoigne de la solidité des finances de l'institution et de sa qualité de débiteur.

INVESTIR EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Investir en Communauté française, c'est choisir une classe d'actifs, celle des « sub-sovereign » qui présente aujourd'hui qualité, liquidité, faible volatilité et assure une bonne diversification, tout en produisant des spreads qui offrent un excellent rapport risque/rendement.

Investir en Communauté française, c'est enfin soutenir le développement de l'éducation, de la culture, de la petite enfance, de la santé, du sport, ... dans une démarche socialement responsable.

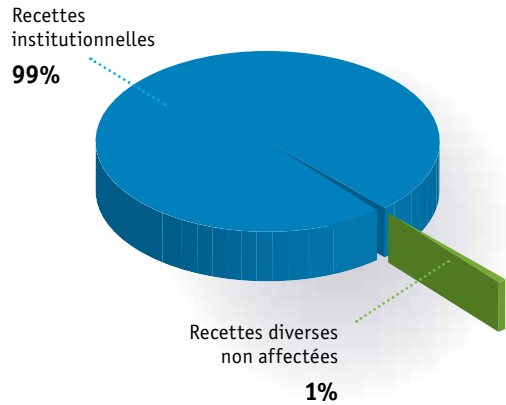


© Jean-François Urbain

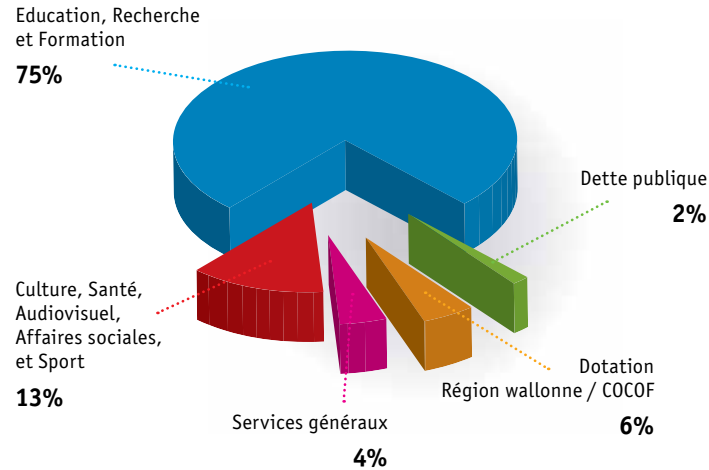
Renaud Moens
Directeur Général

La gestion optimale des moyens financiers dans un environnement de service public.

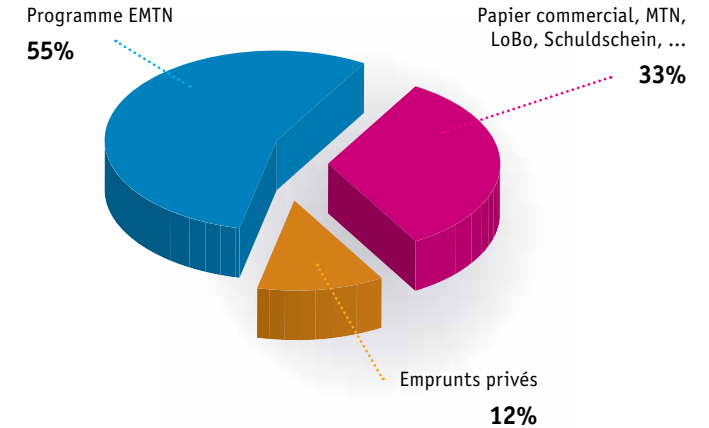
RECETTES



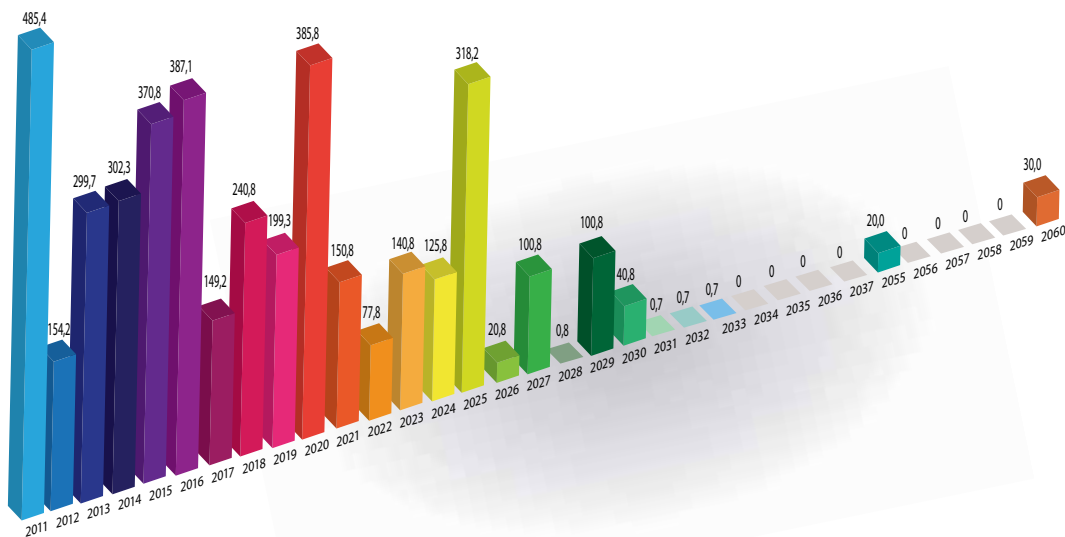
DÉPENSES



TYPE D'EMPRUNTS



PLAN D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE (EN MIO EUR)



TERRITORIALITÉ DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE



La Communauté française gère des matières « nobles », porteuses d'avenir :

L'ENSEIGNEMENT

- près de 129.000 enseignants ;
- plus de 1.270.000 écoliers et étudiants ;
- 2.928 établissements scolaires ;
- dont 56 universités et établissements d'enseignement supérieur.

LA CULTURE

- 2.300 opérateurs culturels subventionnés dont :
 - 500 opérateurs actifs dans les arts de la scène ;
 - 120 centres culturels ;
 - 170 musées et autres acteurs des arts plastiques ;
 - 560 bibliothèques ;
- plus de 900 opérateurs dans le secteur de l'éducation permanente, des organisations de jeunesse et des maisons de jeunes.

L'AUDIOVISUEL ET LES MULTIMÉDIAS

- Plus de 200 opérateurs soutenus dont :
 - la Radio télévision belge francophone ;
 - la Médiathèque ;
 - les télévisions locales ;
 - les ateliers d'accueil, de production et d'écoles ;
 - le secteur cinématographique (producteurs, diffuseurs, exploitants, ...).

L'AIDE À LA JEUNESSE

- une trentaine d'institutions de la Communauté française actives sur le terrain ;
- 360 services agréés ;
- 18.000 enfants et adolescents pris en charge.

LA SANTÉ

- l'Office national de l'Enfance ;
- le Centre hospitalier universitaire de Liège ;
- 46 services agréés de promotion de la santé à l'école ;
- 127 projets et activités en promotion de la santé et en médecine préventive.

LE SPORT

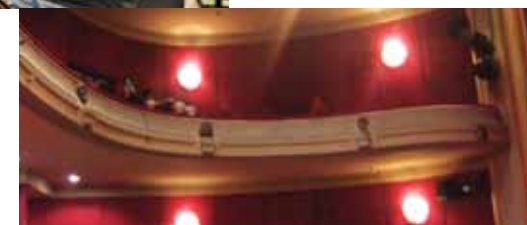
- 58 fédérations sportives reconnues ;
- 5.900 clubs affiliés ;
- 430.000 sportifs inscrits.



© iStockphoto



© Christian Deblanc



© Photothèque CFWB



© imageshop.com



© Phovoïr



© Benjamin Stassen